

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre à vingt heures

Se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe CONFOLANT, Maire.

Date de la convocation : 29 août 2025

Présents : Philippe CONFOLANT, Anthony BOURBON, Philippe GALLO, Daniel BILLARD, Louis de FARALS, Marie BOSSU, Serge BILLARD, Sébastien MAUROUSSET

Absents excusés : Didier de CACQUERAY, Antoine SCHERRER

Secrétaire de séance : Daniel BILLARD

Monsieur Antoine SCHERRER donne pouvoir à monsieur Sébastien MAUROUSSET.
Monsieur Didier de CACQUERAY donne pouvoir à monsieur Philippe GALLO.

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal et délibérations afférentes du 30/06/2025
- 2) SDEI : Adhésion Conseil en Energie Partagé (CEP)
- 3) FAR 2026 : Plan financier prévisionnel pour la rénovation de l'éclairage public
- 4) SDEI : Fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public
- 5) Rapport de l'assainissement 2024
- 6) SAUR : Renouvellement de la convention pour le contrôle de conformité des assainissements lors des cessions immobilières
- 7) Budget assainissement : Décision modificative emprunt 2025
- 8) Questions diverses

1) **Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025** est accepté à l'unanimité ainsi que les délibérations afférentes n° 2025-028 à 2025-034. (Délibération n°2025-035)

2) **SDEI : Adhésion Conseil en Energie Partagé (CEP)**
(Délibération 2025-036)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au Contrat d'Energie partagé proposé par le SDEI. Le CEP est un service, conçu par l'ADEME, spécifique aux petites et moyennes collectivités, qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé pour mettre en place une politique énergétique maîtrisée et agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

L'adhésion du CEP permettra l'obtention d'une aide financière pour les travaux de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

3) **FAR 2026 : Plan financier prévisionnel pour la rénovation de l'éclairage public**
(Délibération 2025-037)

Comme indiqué au dernier Conseil municipal, monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis pour la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune des entreprises :

- INEO d'un montant de 39 458.00 € HT ;
- LABRUX d'un montant de 42 324.00 € HT.

Monsieur le Maire précise que le fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public proposé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre peut être demandé en complément du Fonds d'action Rurale.

Après l'étude technique et financière des différents devis, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise LABRUX,
- d'autoriser monsieur le Maire à demander au Conseil départemental la subvention FAR au titre de l'année 2026 la plus élevée possible,
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Montant des travaux € HT	42 324.00
FAR 2026	16 500.00 €
Fonds de concours	16 929.00 €
Fonds propres	8 895.00 €

4) **SDEI - Réponse au dispositif au fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public**
(Délibération 2025-038)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répondre au dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune en vue d'obtenir un fonds de concours participant au financement des travaux de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune en 2026.

5) **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024**
(Délibération 2025-039)

Un rapport concernant le prix, la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année antérieure doit être mis en ligne sur les services de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce RPQS est approuvé par le Conseil municipal et le public peut le consulter sur le site : www.services.eaufrance.fr.

6) **SAUR : Renouvellement de la convention pour le contrôle de conformité des assainissements lors des cessions immobilières**
(Délibération 2025-040)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention relative au contrôle de raccordement des branchements d'assainissement collectif pour les ventes immobilières avec la SAUR qui a pris fin le 07 juillet 2025.

7) **Budget assainissement : Décision modificative emprunt 2025**
(Délibération 2025-041)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu le tableau d'amortissement indiquant le nouveau taux d'intérêt. Après vérification, le budget inscrit au chapitre 16 est insuffisant pour enregistrer l'échéance du 1^{er} novembre 2025.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Emprunts en euro			1641	98.00 €
Matériel spécifique d'exploitation	2156	-98.00 €		

8) **Questions diverses**

- Suite aux décès de madame Claire MARIE qui gérait le site internet communal, la publication du dernier procès-verbal de réunion du 30 juin 2025 ne sera pas effectuée dans les temps impartis. Cependant, vous pouvez le consulter sur le tableau d'affichage de la mairie.
- A partir du mois d'octobre, nous vous proposons chaque jeudi de 14h à 17h de vous réunir à la bibliothèque afin de jouer au scrabble, aux cartes...
Si vous désirez y participer, merci de contacter la mairie par téléphone le lundi, le jeudi de 9h à 17h et le mercredi matin de 9h à 12h.
- La charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional sera votée au prochain conseil municipal.
- L'association FONTGOMBAULT EN FÊTE organise le 19 octobre 2025 la journée Octobre Rose à la salle des fêtes de Fontgombault.
- La Commémoration du 11 novembre 2025 aura lieu à 11h30 au Monument aux morts précédée par une messe à 10h30 en l'église communale et suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

Le Maire,
P. CONFOLANT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Confolant', is written over a circular official stamp of the Fontgombault Municipality.

Le Secrétaire de séance,
D. BILLARD



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Billard', is written over a circular official stamp of the Fontgombault Municipality.

